



Agence régionale Énergie Climat
Accélérateur de la transition énergétique

MARCHÉ DE SERVICES

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
Conformément aux dispositions
de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015

Consultation adaptée

**Prestation de réalisation de reportages vidéo de deux journées de visites de terrain
à destination principalement de décideurs publics et privés**

Organisme qui passe le marché :

SPL AREC OCCITANIE

14 rue de Tivoli

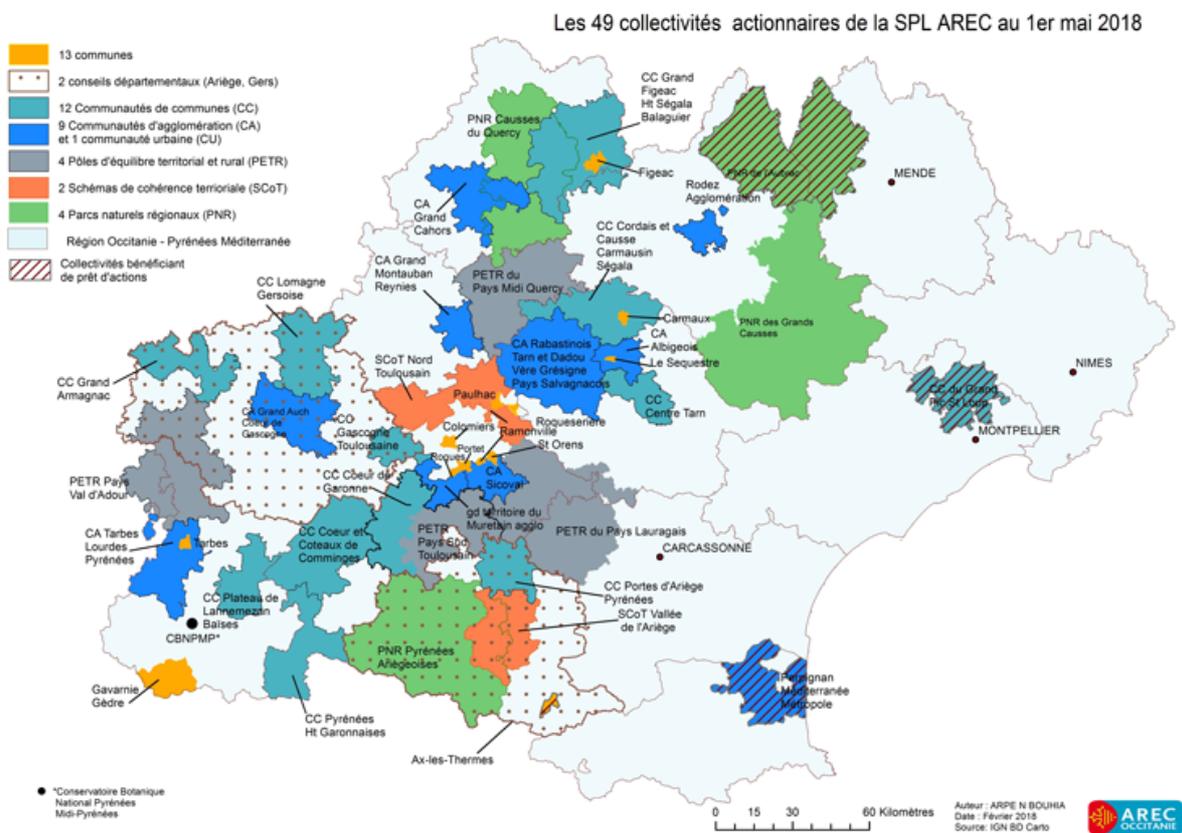
31000 Toulouse

Immatriculation : 809 415 243 R.C.S. Toulouse

Présentation de l'AREC Occitanie

Créée en mai 2018, l'Agence régionale Énergie Climat Occitanie est formée d'une SEM et d'une Société Publique Locale (SPL) : la SPL AREC Occitanie, entreprise dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités locales ou de leurs groupements. Quasi-régie, elle est considérée comme le prolongement de leurs services techniques dans les domaines de l'énergie et du climat et n'est pas mise en concurrence. Les propositions de prestations de la SPL AREC Occitanie sont construites en accord étroit avec ses actionnaires, tant sur les plans techniques que financiers. Elles aboutissent en tenant compte des objectifs et des besoins des actionnaires, et de leurs moyens techniques et financiers.

A la suite des fusions de communautés de communes intervenues au 01 mai 2018, son actionnariat comprend 49 actionnaires.



Son ambition est d'être l'accélérateur de la Transition énergétique sur le Territoire de l'Occitanie.



1. Contexte de la mission

Le bâtiment représente le premier poste de consommation d'énergie de la région soit 48% des consommations d'énergie finale et le troisième secteur d'émissions de gaz à effet de serre après les transports et l'agriculture soit 26% des émissions.

Dans le cadre de sa feuille de route Région à Energie Positive à l'horizon 2050, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a décidé de soutenir des projets exemplaires de construction ou rénovation de bâtiments, dans le cadre de l'appel à projets NoWatt lancé en juillet 2017.

Est entendu par « bâtiment NoWatt », une opération innovante de construction ou de rénovation qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources, à la fin de vie du bâtiment, mais qui intègre aussi les attentes des usagers et qui s'inscrit dans une démarche élargie, technique, sociale et poétique, en lien avec le territoire.

En effet, cet appel à projet a pour ambition d'interpeller les acteurs, au-delà des aspects techniques relatifs à la haute performance énergétique du bâtiment, à l'intégration forte de l'aspect social : donner envie de voir le bâtiment, de le toucher, éveiller les sens, toucher la sensibilité ... La version 2018 de l'AAP intègre cette dimension « poétique » que la version 2017 ne prévoyait pas. La Région fait le pari que les bâtiments de 2030-2050 seront à l'image de ce dispositif.

La Région a confié à la SPL AREC Occitanie l'organisation et l'animation de deux parcours de visite - côté ouest et côté est de la Région - de bâtiments « Nowatt » afin de sensibiliser les acteurs de l'acte de construire à la nouvelle approche promue dans le cadre de l'AAP Bâtiment NoWatt 2018/2019 décrite ci-dessus.

2. Objectif de la mission

La Région souhaite que ces visites fassent l'objet de reportages vidéo qui seront diffusés notamment sur son site internet, pour contribuer à la promotion du bâtiment durable en Occitanie au travers de l'appel à projets Nowatt auprès des porteurs de projets potentiels ; le public visé par ces reportages est l'ensemble des acteurs de la chaîne de la construction et de la rénovation de bâtiments durables en Occitanie (décideurs publics et privés, architectes, techniciens, usagers, enseignants, designers, sociologues, acteurs de territoires),...

Un format court, innovant et ludique est attendu pour ces reportages, qui seront diffusés sur les sites des partenaires institutionnels.

3. Format et contenu de la mission

Le présent document formule les lignes directrices pour une mission de production de 2 vidéos de « synthèse » pour chacune des 2 journées de visites

Ces vidéos (mp4, 1080p) devront restituer dans un format court (5mn maximum), au-delà des caractéristiques techniques des bâtiments et autres lieux qui seront visités, la dynamique et les échanges qui auront pu avoir lieu entre les différents acteurs.

Chaque vidéo fera l'objet d'un montage dynamique qui utilisera les prises de vue in situ :

- images extérieures et intérieures des bâtiments ou sites visités
- éléments des interventions des experts sur site
- témoignages de participants sur leurs perceptions à propos des sites visités ou des informations apportées
- des plans de coupe : des groupes de participants en situation d'observation, écoute et dialogue avec les intervenants sur les lieux de visite

Une personne de l'équipe de l'AREC sera chargée de préparer avec le prestataire le tournage, de le guider sur les journées de tournage et de superviser le montage.

Le transport de l'équipe de tournage dans le bus pourra être possible dans la limite des places disponibles.

4. Format type d'une journée de visite

Les journées de visite sont prévues les premières et deuxièmes semaines de novembre 2018 (dates retenues à ce jour : mercredi 7 ou jeudi 8 novembre, mardi 13 ou mercredi 14 novembre)

Une journée de visite aura lieu « côté ouest » de la région, dans le Gers, au départ de Toulouse ; La 2e journée de visite aura lieu « côté est » de la région, dans l'Hérault, au départ de Montpellier

Chaque journée de visite aura lieu en autocar et proposera :

- visite d'1 bâtiment Nowatt, privé ou public, en chantier ou livré, selon intérêt et originalité du bâtiment et des témoignages des acteurs associés (MO, archi,...)
- présentation d'opérations, projets, personnes ressources sur le thème de la performance NRJ/innovation/usages... : maquettes, projets virtuels, techniques constructives, assemblage dans un lieu contraint, manipulation de matériaux animations ...
- apport d'information dans le car

Le temps de tournage pour chaque journée de visite est estimé à 05h00 (10h30-12h30 / 13h00-16h00)

Timing prévisionnel :

09h30-10h30 : trajet aller

10h30-12h15 : visite/explications sur site 1

12h30 – 14h00 : pause déjeuner

14h00-14h30 : trajet vers le site 2

14h30-16h00 : visite/explications site 2

16h00 – 17h00 : trajet retour

5. Précisions logistiques

- Un carnet de bord de chaque visite sera fourni deux semaines avant la date de visite.
- Une réunion de briefing sera organisée avant les visites.
- Les horaires précis, ainsi que les lieux de rendez-vous pour le tournage seront transmis au prestataire retenu dès qu'ils seront fixés.

6. Planning de la mission

S 43	Réunion de briefing avec l'AREC
S 45/46	Tournage
S 47/48	Montage
Fin S 48	Livraison des vidéos pour validation
S 49	Finalisation – livraison du produit fini au plus tard le 7/12 – délai impératif
S 50	Diffusion des films au congrès Energaïa 2018

7. Clause de réserve de propriétés des livrables

Le soumissionnaire, en répondant à la présente consultation, s'engage par avance à céder ses droits patrimoniaux sur les créations réalisées pour cette mission à l'AREC.

Les droits patrimoniaux se composent du droit de reproduction et du droit de représentation des créations tels que définis aux articles L.122-2 et L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le prestataire cède à la l'AREC la totalité des droits de reproduction y compris d'adaptation par tout procédé technique de fixation des créations, actuel ou à venir, et notamment par impression, procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique, numérique ou électronique, site internet.

Le prestataire cède à l'AREC, la totalité des droits de représentation par tout procédé actuel et à venir, et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, et diffusion internet.

8. Contenu de l'offre

Le prestataire fournira une note explicative synthétique ainsi que les documents ou outils de présentation associés.

Une attention particulière sera portée aux références du prestataire dans ce type de reportage, et sur le format attendu.

L'offre comportera :

- les noms et curriculum vitae du responsable de la mission et des autres intervenants ;
- une présentation de la structure du candidat : conseil, **références** (liens vers des vidéos réalisées), exemples d'accompagnements
- le descriptif de la démarche éco-responsable de l'entreprise
- le chiffrage détaillé poste par poste du présent cahier des charges à savoir :
 - o Préparation de la visite
 - o Journée de tournage
 - o Mixage et montage des vidéos

La proposition sera complétée d'un point de vue administratif par :

- une lettre de candidature selon le formulaire DC1 en annexe.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement autorisant la poursuite d'activité ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou KBis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ;
- les pièces prévues par l'article D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger ;

9. Conditions de la consultation

La SPL AREC Occitanie, de par ses statuts n'a pas d'obligation de lancer d'appel d'offre public mais doit justifier d'une mise en concurrence systématique pour toutes prestations extérieures. Elle applique cependant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

10. Critères de sélection

- Qualité de la proposition (composition de l'équipe, références, compétences, matériels, innovation, pistes graphiques) : 50 %
- Prix : 40%
- Démarche éco-responsable du prestataire : 10 %

11. Délais et conditions de remise de l'offre

La remise des dossiers est attendue pour le 7 septembre 2018 avant 16 h.

Par :

- courriel avec accusé de réception à *llorca.s (at) arec-occitanie.fr* : avec, dans l'objet, la mention : « Réponse à la consultation Vidéos Nowatt Tour 2018 »

ET :

- par courrier sous pli cacheté ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SPL AREC Occitanie

A l'attention de Sandrine LLORCA

« Réponse à la consultation Vidéos Nowatt Tour 2018 »

14 rue de Tivoli 31000 TOULOUSE

Les plis qui seraient reçus par l'AREC après la date et l'heure limite précisées ci-dessus, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'expéditeur.

Lors de l'ouverture des plis, si l'AREC constate que des pièces dont la production était demandée sont incomplètes, l'offre sera considérée comme nulle et les candidatures concernées seront rejetées.